

# Taxe d'apprentissage

## Soutenez l'offre de **formations qualifiantes** en Cévennes.

*Avant le 1<sup>er</sup> avril 2005, toutes les sociétés devront s'acquitter de la taxe d'apprentissage, le seul impôt dont l'entreprise est libre de choisir le bénéficiaire.*

*Vous êtes entrepreneur ? En versant cette taxe à la CCI, vous financerez directement les centres de formation professionnelle locaux, dont le CFA d'Alès. Mode d'emploi :*

**Avec la CCI, vous agissez pour le développement d'un enseignement professionnel de proximité.**

En choisissant la CCI Alès-Cévennes comme centre collecteur de votre taxe d'apprentissage, vous investissez en faveur d'une politique régionale cohérente au service de l'emploi.



▲ Le CFA d'Alès

**Calculez les exonérations auxquelles vous avez droit sur [www.ales.cci.fr](http://www.ales.cci.fr)**

Gagnez du temps, simplifiez votre déclaration, consultez [www.ales.cci.fr](http://www.ales.cci.fr). Ce service est gratuit et sécurisé. Vous pouvez calculer votre taxe en traitant votre dossier. Vérifiez bien les données saisies et laissez-vous guider.

**Transparence et traçabilité.**

Consultez la liste complète des établissements habilités. Ils seront informés des fonds provenant de votre entreprise.

**Votre CCI vous accompagne.**

Sur procuration de votre part, la CCI peut déposer en votre nom l'ensemble de vos documents administratifs auprès de votre recette des impôts. Le détail de vos affectations, ainsi qu'un duplicata du CERFA 24 82 vous seront retournés. Dans tous les cas et pour tout autre renseignement, un interlocuteur dédié est à votre disposition à la CCI Alès-Cévennes.

**Contact CCI**

Solange Salles : 04 66 78 49 48

**Les fonds collectés sont directement reversés au CFA d'Alès.**

Dans le cadre de l'application de la loi de Cohésion Sociale, la CCI Alès-Cévennes, centre collecteur délégué de la CRCI, reversera vos fonds aux établissements d'enseignements et aux organismes de formation professionnelle habilités, en l'occurrence pour l'arrondissement, le CFA d'Alès. Pour faciliter vos démarches, le réseau des CCI vous propose un nouveau bordereau, un formulaire en ligne et des outils pratiques.



## CFA, SF, IDPI

# De nouveaux enseignements pour le développement des entreprises régionales.

*Hier avec le nouveau CFA, aujourd'hui avec la modernisation du Service de Formation de la CCI et la création d'un IDPI en 2006, l'offre de formation en Cévennes s'élargit pour de bon. Un atout de plus pour les PME-PMI locales qui souhaitent rapidement s'entourer de nouvelles compétences dans le cadre de leur développement.*

### CFA : le choix de l'alternance

Géré par votre CCI, le Centre de Formation des Apprentis met à disposition toute une palette de formations en alternance, des certificats, des brevets et des baccalauréats préparant aux métiers techniques d'aujourd'hui. Chaque année, 300 élèves sortent ainsi de ce centre avec de nouvelles compétences immédiatement opérationnelles. Pour plus de clarté, ces formations sont regroupées autour de 3 pôles.

#### PÔLE AUTOMOBILE

##### Certificats d'Aptitude Professionnelle :

- CAP Mécanicien en maintenance de véhicules particuliers (2 ans),
- CAP Carrosserie-Réparation (2 ans),
- CAP Peinture en carrosserie (2 ans).

##### Mention complémentaire :

- Mise au point Électricité & électronique automobile (1 an).

##### Bac professionnel :

- Carrosserie, Option réparation (2 ans).

#### PÔLE INDUSTRIE

##### Certificats d'Aptitude Professionnelle :

- CAP Électrotechnique (2 ans),
- CAP Construction d'Ensembles Chaudronnés (2 ans).

#### PÔLE SERVICES

##### Certificats d'Aptitude Professionnelle :

- CAP Cuisine (2 ans),
- CAP Restaurant (2 ans),
- CAP Employé de vente spécialisé (Option A : produits alimentaires, 2 ans. Option B : produits d'équipement courant, 2 ans).

##### Brevet d'enseignement professionnel :

- BEP Vente Action Marchande (2 ans).

##### Brevet professionnel / pharmacie :

- BP Préparateur en pharmacie (2 ans).

##### Pour en savoir plus, contactez le CFA au :

**04 66 91 21 21** • [cfa@ales.cci.fr](mailto:cfa@ales.cci.fr)  
CFA, 270 quai des Prés Rasclaux, 30100 Alès.

### Service Formation : 1000 stagiaires par an

Ouvert aux adultes de plus de 18 ans et aux demandeurs d'emploi, le Service Formation de la CCI accueille chaque année près de mille stagiaires dans ses locaux de Méjannes-les-Alès.

Pour compléter cette offre de stages qualifiants, le Service Formation de la CCI gère également 3 établissements de formation spécifiques :

- **l'Institut des Forces de Ventes (IFV)**, destiné aux futurs commerciaux de terrain,
- **le Centre d'Études de Langues (CEL)**, voué à la maîtrise des langues étrangères (avec une approche technique, notamment sur le monde des affaires),
- **l'Institut Français de Facture Instrumentale (IFFI)**, qui dispense une formation qualifiante unique en France, en "Accord, harmonisation et réparation de pianos".

##### Contact CCI

Service Formation (Méjannes-les-Alès) :  
**04 66 61 00 91** - Fax 04 66 61 32 79

#### STAGES INTRA & INTER-ENTREPRISES

- **Management** & relations humaines
- **Gestion**, finances, comptabilité
- **Marketing**, vente, commerce
- **Commerce international**
- **Langues**
- **Informatique**, bureautique et internet
- **PAO, DAO, CAO**
- **Communication**
- **Sécurité** des personnes et des biens
- **Code des marchés publics**

### L'IDPI : une bonne idée...

Projet phare dédié aux formations spécifiques du secteur industriel, l'Institut de

#### Développement de Projets Industriels

ouvrira à la rentrée 2006.

Une première en Languedoc-Roussillon, financée à hauteur de 0,6 M€ par l'Université de Montpellier II, le Rectorat, les branches patronales et la CCI Alès-Cévennes.

L'IDPI aboutira à une licence (Bac + 3) et permettra de détacher les étudiants pendant un an dans des PME-PMI, pour les aider à mener à bien des projets d'entreprise (développement de produits, étude de process,...).

Programme à suivre, dans les prochains numéros de *Synergies*...

# 1<sup>er</sup> trimestre 2005

## Stages et formations CCI

### Atelier permanent individualisé en informatique

Cours personnalisés pour acquérir les compétences nécessaires à la maîtrise des principaux logiciels. 45 € le module de 3h du 11 février au 29 avril de 9h à 12h et/ou de 13h30 à 16h30 et/ou de 18h à 21h.

- **Découverte Internet** (4 modules)
- **Word : Initiation** (6 modules), **Perfectionnement** (4 modules)
- **Excel : Initiation** (6 modules), **Perfectionnement** (4 modules)
- **Access : Initiation** (8 modules), **Perfectionnement** (4 modules)
- **Powerpoint** (4 modules)
- **Publisher** (4 modules)
- **Frontpage** (6 modules)

### Passeport de Compétences Informatique Européen (PCIE)

La CCI offre la possibilité de valider les acquis bureautiques avec le PCIE, standard international de mesure et de validation des compétences de base en informatique.

### Bureautique

- **Powerpoint**  
7 et 14 février (14h) - **280 €**  
Maîtrise du logiciel, conception de diaporamas, exécution de la projection.
- **Autocad 2D**  
8, 15 février et 1<sup>er</sup>, 8 mars (28h) - **480 €**  
Acquisition de la pratique du logiciel, réalisation de dessins en 2D et exploitation des fonctions avancées de conception.
- **Excel**  
9, 16 et 28 février (21h) - **360 €**  
Maîtrise des fonctions du tableur grapheur Excel et des applications.
- **Word**  
16, 22 et 30 mars (21h) - **360 €**  
Maîtrise des principales fonctions du traitement de texte Word et des applications spécifiques.
- **Windows**  
17 février et 3, 10, 17, 24 mars (35h) - **600 €**  
Connaissance des étapes de réalisation d'un document et maîtrise des principaux logiciels.

### Droit et comptabilité

- **Le nouveau code des Marchés Publics**  
1<sup>er</sup> mars (7h) - **320 €**
- **Le contentieux administratif des Marchés Publics**  
8 mars (7h) - **320 €**
- **EBP Comptabilité**  
22, 29 mars et 5 avril (21h) - **360 €**
- **CIEL Gestion commerciale**  
3, 10 et 17 mars (21h) - **360 €**

- **EBP Gestion commerciale**  
24, 31 mars et 7 avril (21h) - **360 €**

- **La comptabilité de base de l'entreprise**  
9, 16, 23, 30 mars et 8 avril (35h) - **600 €**

### Formation sécurité inter-entreprises

Toutes ces actions peuvent être organisées uniquement pour votre entreprise.

- **Sauveteur secouriste du travail (Initial)**  
3 et 4 mars (14h) - **280 €**  
Former les salariés à évaluer les éléments d'une situation d'accident du travail et leur permettre de réagir. Obtention d'un certificat délivré par la CRAM précisant la date de recyclage. Art. R. 241-39 et R. 241-40 du Code du Travail et Décrets n°881198 du 28/12/88 et N° 92333 du 31/03/92 : un membre du personnel doit avoir reçu obligatoirement l'instruction nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence. Premier recyclage obligatoire 6 mois après.

- **Sauveteur secouriste du travail (Recyclage)**  
10 février (7h) - **140 €**  
Actualiser les connaissances concernant le certificat SST. Mise à jour et validation du certificat. Le certificat SST doit être renouvelé tous les ans, dans les 6 mois suivant la formation initiale pour le premier recyclage.

- **Habilitation électrique BOHO Personnel non électricien**  
7 mars (7h) - **140 €**  
Donner en plus des connaissances professionnelles déjà acquises, la connaissance des risques inhérents à l'exécution des opérations au voisinage ou sur les ouvrages électriques et les moyens pour les prévenir. Normes U.T.E.C.C 18.513 et 530.

- **Habilitation électrique B1/BR Personnel électricien**  
8 et 9 mars (14h) - **280 €**  
Application des normes. Normes UTE 18-510 et 18-530

- **Chariot industriel catégorie 3 CACES cariste initial**  
Conducteur occasionnel : 1, 2 et 3 mars (21h) - **560 €**  
Conducteur confirmé : 28 et 29 mars (14h) - **400 €**  
Formation et examen conduisant à la délivrance du CACES Cariste (certificat d'aptitude à la conduite en sécurité). Conduire un chariot élévateur à conducteur porté en sécurité, dans l'entreprise ou chez un client. Recommandation R 389 de la CNAM.

- **Chariot industriel catégorie 3 CACES cariste recyclage**

Conducteur confirmé :  
8 février (7h) - **250 €**  
Obligatoire tous les 5 ans.  
Recommandation R 389 de la CNAM.

### Langues

- Anglais, Espagnol, Italien, Allemand, Français langue étrangère.  
ÿ Cours individuels : formules mixtes. Niveau : débutant à intermédiaire. Inscriptions permanentes.  
• 20h soit 8h avec un professeur et 12h d'autoformation : **390 €**  
• 30h soit 12h avec un professeur et 18 h d'autoformation : **560 €**  
• 40h soit 16h avec un professeur et 24h d'autoformation : **730 €**  
• 50h soit 20h avec un professeur et 30h d'autoformation : **910 €**  
ÿ Cours particuliers : en face à face pédagogique • Formule individuelle permettant d'intégrer toutes les caractéristiques propres à construire un programme personnalisé. Tous niveaux (Consulter la CCI pour les durées et les prix).  
ÿ Cours collectifs en Anglais  
• **Anglais débutant**  
du 7 février au 18 avril (30h) - **325 €**  
• **Anglais remise à niveau**  
du 8 février au 19 avril (30h) - **325 €**  
• **English circle**  
du 4 février au 22 avril (20h) - **240 €**

### Netlangues : formations à distance

- Anglais général et professionnel, Espagnol général, TOEIC (text of english for international communication) - Consulter la CCI pour les durées et les prix.
  - Test de référence du monde professionnel : évaluer et certifier ses compétences en anglais.
- Dates d'examen :**  
29 mars, 24 mai, 25 juillet.

### Ressources Humaines

- **Manager les différentes personnalités de vos équipes**  
9, 23 et 30 mars (21h) - **510 €**
- **Animer des réunions efficaces**  
21 et 22 février (14h) - **380 €**
- **Techniques de vente et de négociation**  
22 février, 1 et 8 mars (21h) - **630 €**

### Contact CCI

Service Formation  
(Méjannes-les-Alès) :  
**04 66 61 00 91**  
Fax 04 66 61 32 79